

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.168

L'An deux Mille Neuf, le 4 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 novembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 novembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOURDEAU représentée par M. MERLE
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
Mme GRAMMATICO représentée par M. POTENNEC
Mme PELLET représentée par Mme CHABANEAU
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. GUIARD – Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	31

M. CAU a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : **DESIGNATION D'UN AVOCAT – AFFAIRE OUARRADI - INSTANCE
N° 0902085-1**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Par une requête déposée par Monsieur Hassan OUARRADI auprès du Tribunal Administratif de POITIERS, enregistrée le 7 septembre 2009 sous le numéro 0902085-1, Monsieur OUARRADI demande l'annulation de l'arrêté portant permis de construire n° PC 017306 0900038 délivré le 6 juillet 2009 à la SCI LES SABLES, pour une construction située 71-73, Cours de l'Europe à Royan.

Il est nécessaire de faire valoir la position de la commune dans cette affaire.

Il vous est donc proposé de désigner Maître Jean CAPIAUX, Avocat à Paris 75007, 27, Quai Anatole France.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU la requête déposée par Monsieur Hassan OUARRADI auprès du Tribunal Administratif de Poitiers enregistrée le 7 septembre 2009 sous le numéro 0902085-1,
- VU la nécessité de défendre les intérêts de la ville dans cette affaire,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de désigner Maître Jean CAPIAUX, Avocat à Paris 75007, 27, Quai Anatole France, pour défendre les intérêts de la ville, dans le cadre de requête déposée par Monsieur Hassan OUARRADI auprès du Tribunal Administratif de POITIERS, demandant l'annulation de l'arrêté portant permis de construire n° PC 017306 0900038 délivré le 6 juillet 2009 à la SCI LES SABLES, pour une construction située 71-73, Cours de l'Europe à Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 décembre 2009

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD